

MIF – Programme YiB en Tunisie – Advans Tunisie

Identifiant du projet :

56743

Statut :

Signé

Lieu :

Tunisie

Secteur d'activité :

Institutions financières

Public/Privé :

Privé

Catégorie environnementale :

IF

Date de décision sur l'approbation :

18 novembre 2025

Date de publication du DSP en langue anglaise :

17 décembre 2025

Conformément au paragraphe 1.4.2 (iii) de la Directive sur l'accès à l'information : « pour les Projets approuvés par la Direction de la Banque, lorsque le Conseil d'administration lui a délégué ce pouvoir d'approbation, le DSP est divulgué au pays membre de la Banque au début de la période de notification de non-objection correspondante, conformément à l'article 13 (iii) de l'Accord portant création de la BERD.

Description du projet

Octroi d'un prêt de premier rang non garanti d'un montant maximal de 15 millions de dinars tunisiens (environ 4,5 millions d'euros) à Advans Tunisie (« Advans ») dans le cadre du Programme en faveur des jeunes entrepreneurs (Programme YiB) en Tunisie, au titre du Mécanisme d'intermédiation financière (MIF), pour permettre à la société

d'accorder à son tour des crédits à des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) tunisiennes privées détenues ou dirigées par de jeunes entrepreneurs âgés de moins de 35 ans. Le prêt s'accompagnera d'un programme complet de coopération technique visant à renforcer les capacités d'Advans et de ses sous-emprunteurs.

Objectifs du projet

Le projet vise à élargir les opportunités économiques offertes aux jeunes entrepreneurs mal desservis en Tunisie, en partant du principe que les MPME détenues ou dirigées par des jeunes (âgés de moins de 35 ans) constituent à la fois un segment de marché prometteur pour le secteur financier tunisien et un levier important pour le renforcement de l'inclusion financière.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 70

Dans le cadre de l'objectif d'impact sur la transition au titre de la qualité « inclusive », le projet soutiendra Advans dans l'adaptation de ses pratiques en matière de prêts, de son approche stratégique, de son modèle économique et de ses actions de sensibilisation afin de mieux servir les jeunes entrepreneurs. Cela permettra à l'institution de microfinance d'élargir son offre de financement à ce segment mal desservi. En parallèle, une assistance technique complémentaire fournie par le Programme de conseil aux petites entreprises de la BERD renforcera les compétences entrepreneuriales des sous-emprunteurs, améliorant ainsi leur capacité à développer et à pérenniser leurs entreprises.

Client

ADVANS TUNISIE SA

Advans Tunisie est une institution de microfinance fondée en 2013 par le groupe international de microfinance Advans, actif en Afrique. Elle a démarré ses activités en mars 2015, après avoir obtenu son agrément auprès de l'autorité de régulation de la microfinance en janvier 2015. Advans est la deuxième institution de microfinance en Tunisie en termes d'encours brut de prêts, avec une part de marché en progression atteignant 12,1 % à fin 2024.

Financement de la BERD

15 000 000,00 dinars tunisiens

Coût total du projet

15 000 000,00 dinars tunisiens

Additionnalité

Le projet fournit un ensemble complet de mesures visant à promouvoir l'inclusion financière des MPME détenues ou dirigées par des jeunes en Tunisie, en combinant : i) des conditions financières adaptées offrant à Advans la marge nécessaire pour renforcer ses capacités internes ; ii) un programme ciblé de coopération technique axé sur le renforcement des capacités ; et iii) une évaluation de marché intégrant la dimension de genre.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie IF (PES 2024). Client existant de la BERD, Advans Tunisie respecte actuellement les exigences environnementales et sociales (EES) 2, 4 et 9 de la BERD dans le cadre de ses expositions existantes auprès de celle-ci. Les sous-projets éligibles soutiendront des activités de microfinance, lesquelles sont susceptibles de présenter un faible niveau de risques environnementaux et sociaux (E&S).

Les principaux risques E&S sont liés à la capacité du client à mettre en œuvre son système de gestion environnementale et sociale (SGES). La diligence raisonnable sur les plans environnemental et social a été réalisée au moyen de l'examen du rapport E&S annuel le plus récent du client ainsi que des informations accessibles au public. Advans Tunisie dispose d'un SGES qui est jugé adapté au profil de risque des sous-projets éligibles. Le client est aligné sur les normes de protection des clients CERISE+SPTF. Il est tenu de maintenir son SGES pour évaluer, gérer et suivre efficacement les risques et les impacts environnementaux et sociaux, y compris une politique de ressources humaines, un mécanisme interne de règlement des griefs et des procédures de santé et de sécurité au travail, conformément aux EES 2, 4 et 9 énoncées dans la Politique environnementale et sociale (PES) 2024 de la BERD. Il s'agit notamment de respecter la Liste d'exclusion de la BERD pour des raisons environnementales et sociales et de suivre les orientations formulées par la BERD à l'intention des institutions financières. Les sous-emprunteurs financés par le client doivent respecter la législation nationale applicable en matière environnementale et sociale ainsi qu'en matière de santé, de sécurité et de droit du travail.

Advans Tunisie soumettra à la BERD des rapports environnementaux et sociaux annuels décrivant la mise en œuvre du SGES, le respect des exigences de la BERD, les résultats de l'examen des sous-projets et tout incident important relevé en matière environnementale et sociale. Advans Tunisie est également tenue de publier des informations sur son SGES conformément à la PES 2024.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Le prêt sera assorti : i) d'un programme de coopération technique visant à renforcer la capacité interne d'Advans Tunisie à soutenir les jeunes entrepreneurs et à répondre à leurs besoins (financé par le Fonds spécial des actionnaires – FSA) ; ii) d'un programme de coopération technique destiné à renforcer les capacités entrepreneuriales des sous-emprunteurs grâce à divers services non financiers mis en œuvre par le Programme de conseil aux petites entreprises de la BERD ; Advans bénéficiera en outre de iii) une rémunération incitative liée aux résultats, financée par le FSA.

Contact au sein de l'entreprise

Sayfeddine FRIDHI, CFO
sfridhi@advanstunisie.com
+ 216 29 595 208
advanstunisie.com
Immeuble Vie 3 ZAC Kheireddine LAC 3, Le Kram

Compte rendu de la mise en œuvre

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

17 décembre 2025

Comprendre la transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, cliquer [ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168
Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les projets du secteur public, consulter la page [**Passation de marchés de la BERD**](#), ou nous contacter :

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via le [**formulaire de contact de la BERD**](#).

Politique environnementale et sociale (PES)

La [**PES**](#) et les exigences environnementales et sociales (EES) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EES contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet, la BERD exige également de ses clients qu'ils divulguent, le cas échéant, des informations sur ces risques et impacts ou qu'ils mènent des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées, puis examinent leurs commentaires et y répondent.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la PES.

Intégrité et conformité

Le Bureau de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications sont effectuées au titre de la diligence raisonnable pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le Bureau de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux projets une fois les investissements réalisés.

Le Bureau de la déontologie est également chargé d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Le Bureau de la déontologie assurera le suivi de tous les signalements. Il procédera à un examen systématique de chacun d'entre eux. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025, définit la manière dont la BERD divulgue les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure connaissance et compréhension de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via le [formulaire de contact de la BERD](#).

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du client au niveau du projet, ou bien via un échange direct avec la direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations par l'intermédiaire du MIRP de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout manquement à ces politiques, tout en prévenant tout manquement futur de la part de la Banque.

Consulter la [page Internet du Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat et pour connaître les modalités de [dépôt d'un recours](#). Contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.